



Assemblée Générale

VOTEZ
NOMBREUX

Jeudi 25 juin 2015 à 17 heures

Sauf si le quorum est atteint le 18 juin. L'Assemblée Générale sera alors tenue le jeudi 18 juin à 10 heures.

Salle de conférences immeuble GAYA
5/7, avenue de Val de Fontenay
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS



Comment participer à notre assemblée

- Voter par internet

Pour tout vote internet, la Mutuelle s'engage à participer à hauteur de 30 centimes par vote aux actions des associations La Renaissance Sanitaire et La Résidence Robinson – Association Le parc.

- Voter par correspondance
- Assister personnellement à l'Assemblée Générale

Voter par internet

- Se connecter à l'adresse <https://vote.ag.mutuellesg.com> ↗
- Se munir de l'identifiant et du mot de passe envoyés à votre domicile.
- Suivre les indications du site.

Voter par correspondance

- Utiliser le bulletin de vote à lecture optique.
 - Insérer le bulletin dans l'enveloppe réponse T.
- Ces documents sont envoyés à votre domicile.

Assister personnellement à l'Assemblée Générale

Vous trouverez ci-dessous le plan pour vous y rendre. Les deux entrées sont signalées par des flèches.



Message du président

L'Assemblée générale de la Mutuelle est un événement annuel essentiel pour nos adhérents. Elle leur permet de s'informer sur la vie de notre complémentaire santé et de sa place dans les évolutions de l'environnement de la santé mais aussi de se prononcer sur les objectifs proposés par le Conseil d'administration.

Nous faisons appel à vous tous les ans pour participer aux prises de décisions en vous prononçant sur les résolutions proposées au vote. Vous trouverez toutes les informations dans ce rapport de gestion.

Exigence, contrôle, rationalisation des frais de gestion, ont été les principes directeurs de l'année 2014.

Tout en ayant développé de nouveaux services et renforcé ses actions, la Mutuelle reste en excédent. La situation financière est très solide permettant ainsi à la Mutuelle de bénéficier d'une marge de solvabilité importante.

Notre ambition est de continuer sur cette voie du professionnalisme en poursuivant nos efforts afin de vous fournir toujours plus de services.



Jean-Charles ECHARD
Président de la Mutuelle

La Fondation Renaissance Sanitaire

Fondation hospitalière qui se concentre sur les soins préventifs, curatifs et palliatifs.

Deux établissements à la Musse (27)
et Villiers Saint Denis (02)

larenaissancesanitaire@lrs-fondation.net

Association le Parc

Association parrainée par Talents & Partage dont le but est de promouvoir toute initiative servant l'intérêt des personnes handicapées.

Quatre établissements à Fougères (35)

association@leparc.asso.fr

Ordre du jour

1

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2014

2

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

3

RAPPORT DU COMITE D'AUDIT

4

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

5

OBSERVATIONS DU COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE



6

BILAN ET COMPTES DE RESULTATS

7

MARGE DE SOLVABILITE

8

PROJET DE RESOLUTIONS

Important

Compte tenu de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer, sur deuxième convocation, que si les membres votants représentent au moins le quart du total de ses membres (le quorum de la moitié étant requis pour la première convocation), sachant que l'adoption de certaines résolutions nécessite une majorité des deux tiers des membres présents ou ayant fait usage de la faculté de vote par correspondance ou par internet.

Il est donc impératif que vous participiez nombreux

1

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2014

- *Les évolutions de l'environnement*
- *L'activité de la Mutuelle*
- *Les résultats*
- *Le bilan*
- *Le Conseil d'Administration*
- *Les perspectives 2015*

1 - Les évolutions de l'environnement

Le paysage mutualiste a connu de profonds bouleversements ces dernières années face à l'environnement réglementaire, législatif, social et fiscal qui interagit sur la conduite opérationnelle d'une Mutuelle.

Suite à l'ANI (Accord national interprofessionnel) de janvier 2013, la généralisation à venir des accords de branche en santé et le nouveau « contrat responsable » vont déstabiliser les modèles et équilibres économiques des Mutuelles. Une réflexion s'impose autour des modèles d'offre fondés sur un principe de forte solidarité intergénérationnelle qui risquent d'être passablement déstabilisés (vieillesse des publics, renforcement de la place des surcomplémentaires).

Mais également d'autres exigences sont requises telles qu'une solidité financière renforcée par les règles de Solvabilité II, la transparence des comptes : les Mutuelles répondent aujourd'hui aux impératifs dictés à la fois par les pouvoirs publics et par le marché.

Évolution des règles de solvabilité et de gouvernance

Depuis presque 4 ans, le projet Solvabilité 2 au sein de la Mutuelle est à pied d'œuvre : gouvernance, qualité des données, provisions techniques, capital de solvabilité requis, reporting, conformité, gestion des placements.

Des états quantitatifs et des questionnaires d'auto-évaluation ont été remplis. Les données communiquées ont permis à l'ACPR (l'autorité de contrôle) de constater la prise en compte de leurs préconisations.

La Mutuelle a remis un ORSA (calculs prospectifs en fonction de différents scénarios de risques) à titre d'exercice en septembre 2014.

2 - Activité de la Mutuelle du personnel du Groupe Société Générale

A) LES BÉNÉFICIAIRES

Le nombre de bénéficiaires couverts par la Mutuelle a continué d'augmenter en 2014 pour atteindre 117 438 personnes en fin d'année.

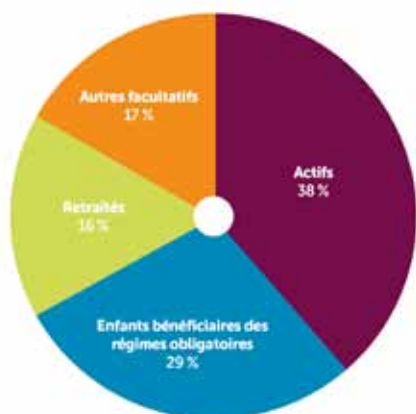
Les actifs et leurs enfants représentent plus des deux tiers des personnes couvertes.

L'âge moyen a diminué pour s'établir à 38,4 ans en raison du nombre de plus en plus important d'enfants couverts par le régime.

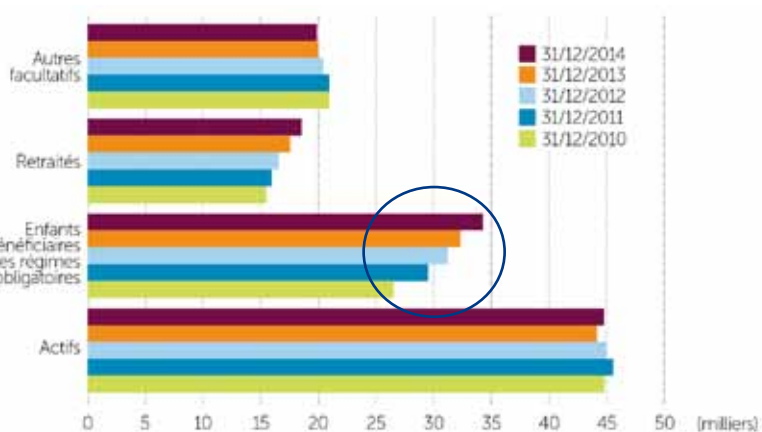
Les autres catégories de bénéficiaires connaissent, comparativement aux enfants, une évolution modérée.

Les effets de la mise en œuvre de la couverture santé obligatoire pour tous continuent à se poursuivre puisque les conjoints d'actifs ont diminué cette année de 393 bénéficiaires après une baisse l'an passé de 466.

Les actifs et leurs enfants représentent plus des deux tiers des effectifs bénéficiaires



Les enfants couverts sont en continuelle augmentation



		31/12/2013	31/12/2014	Variation
Membres participants		63 511	64 781	1 270
dont :	actifs Régime Obligatoire SG	43 863	44 299	436
	actifs Régime Obligatoire CGA	292	299	7
	actifs Filiales	90	90	0
	membres retraités	17 780	18 591	811
	membres maintenus	1 484	1 498	14
	membres CMU	2	4	2
Conjoints, conjointes		14 989	14 854	-135
dont :	actifs	6 251	5 858	-393
	retraités	8 012	8 253	241
	maintenus	726	743	17
	CMU	0	0	0
	(majorés)	(647)	(709)	(62)
Ascendants		16	16	0
Étudiants		3 255	3 175	-80
Enfants		32 944	34 612	1 668
	dont couverts par le contrat obligat.SG	32 465	34 116	1 651
	dont couverts par le contrat obligat.CGA	188	199	11
TOTAL		114 715	117 438	2 723
Âge moyen au 31/12		38,58	38,44	-0,14

Sur l'exercice 2014, le taux d'adhésion à la Mutuelle des actifs devenant retraités reste stable à 97%.

B) L'ACTIVITÉ

L'activité est restée soutenue : 1,6 million d'échanges avec la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), 190 000 saisies de remboursement et 16 700 prises en charges hospitalières. La gestion de ces opérations est restée en partie déléguée à la Fédération Mutualiste Parisienne qui assure le paiement des prestations courantes et les liens avec la CPAM.

Les besoins d'informations des adhérents restent importants avec 24 100 demandes d'informations par mail et 50 400 appels téléphoniques répondus.

L'effectif du personnel de la Mutuelle a diminué d'une personne (en nombre proraté temps plein) pour s'établir fin 2014 à 20 personnes, dont 4 téléconseillers ayant en charge les relations téléphoniques avec les adhérents. Des modifications de l'outil de gestion des appels téléphoniques et d'organisation ont été entreprises en 2014 afin d'améliorer le service rendu aux adhérents. Ces évolutions seront poursuivies en 2015 afin d'augmenter le nombre d'appels répondus sans attente.

La Mutuelle a participé à la 17^{ème} campagne nationale d'information et de prévention dans le domaine de l'audition organisée par l'Association JNA. A l'occasion des Journées Rencontre dédiées aux membres du personnel et retraités Société Générale qui ont eu lieu cette année à Nice, Saint-Etienne et Rennes, la Mutuelle a proposé les conseils d'une diététicienne et la formation aux gestes de premiers secours. La Mutuelle poursuit également son partenariat avec les associations Talents & Partage (les petits-déjeuners solidaires, la course Special Olympics) et "Enfants sans cancer".

Depuis le début de l'année, la Mutuelle a mis en place auprès de la Direction des Ressources Humaines de GBIS, à Nantes, des ateliers animés par la Mutualité Française des Pays de Loire, sur le thème de la mémoire. Et enfin, dans le cadre d'une journée dédiée aux activités sportives et à leurs bienfaits pilotée par la direction des Ressources humaines du groupe Société Générale, la Mutuelle a organisé une journée d'évaluation des aptitudes physiques pour une pratique sportive ciblée.

Tous les trimestres, des informations sont publiées sur des thématiques de prévention à l'attention des jeunes adhérents, des actifs et des séniors.

C) LES COTISATIONS

Le montant des cotisations perçues en 2014 s'est accru de 6,4 M€ en raison de la hausse du nombre d'adhérents et du taux de cotisations du régime obligatoire. En effet, suite aux négociations entre partenaires sociaux et direction de Société Générale, le taux a été porté à 2,10 % du salaire brut plafonné à 2 plafonds mensuels de la Sécurité Sociale (contre 1,916% du salaire brut plafonné à 1,5 PMSS depuis 2007). Ces évolutions ont été mises en place afin de rééquilibrer les comptes techniques et financer la portabilité gratuite instituée par la loi de la Sécurisation de l'emploi de juin 2013.

Sur l'année 2014, les cotisations totales s'établissent ainsi à 67 189 126 euros (60 710 154 euros en 2013).

La cotisation moyenne mensuelle des actifs (part salariale et patronale) en prenant en compte les enfants gratuits de moins de 20 ans s'établit à 41 euros.

La cotisation moyenne mensuelle des retraités et de leurs conjoints s'établit, quant à elle, à 60 euros.

D) LES PRESTATIONS STATUTAIRES

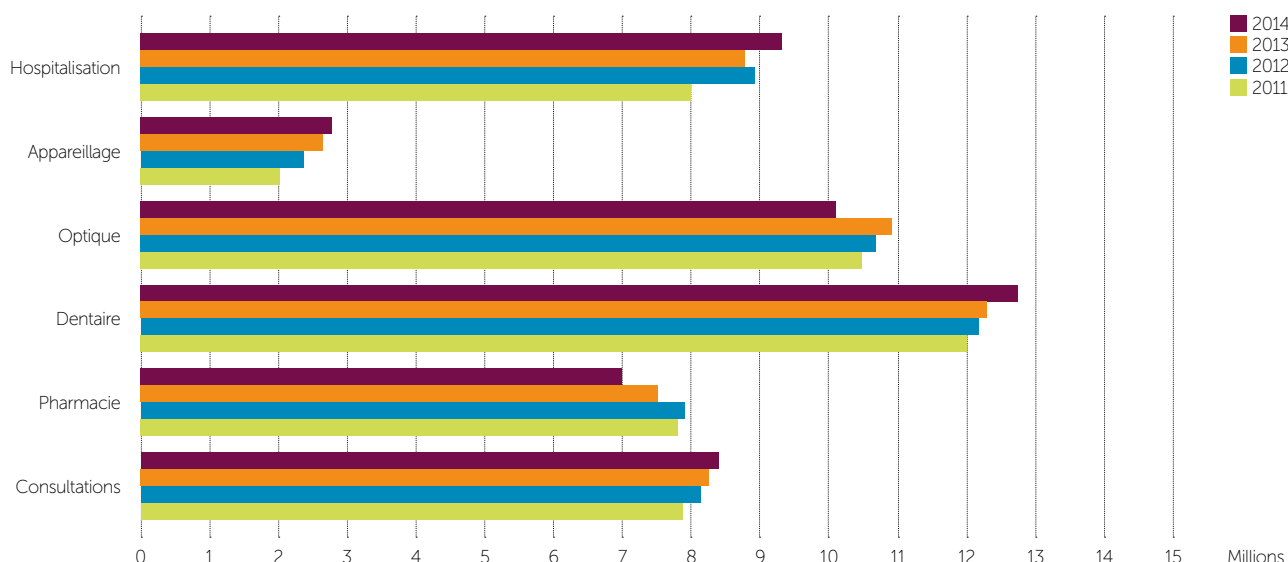
Après de fortes hausses observées en 2011 et 2012, les prestations totales versées sont restées, pour la deuxième année consécutive, globalement stables.

En 2014, elles se sont élevées à 57 315 442 euros (contre 57 285 946 euros en 2013).

La répartition de ces dépenses est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Risques	2013	2014	%
Consultations	8 377 253,01	8 446 788,98	0,83%
Pharmacie	7 514 825,83	7 074 822,08	-5,86%
Laboratoire	1 915 268,15	1 841 173,15	-3,87%
Actes Médicaux	1 963 490,07	2 023 185,62	3,04%
Radiologie	1 788 879,61	1 879 383,05	5,06%
Transport et soins hors métropole	210 239,08	215 199,63	2,36%
Sous-total médecine de ville	21 769 955,75	21 480 552,51	-1,33%
Dentaire	12 375 987,44	12 737 632,90	2,92%
Optique	10 877 417,64	10 149 944,35	-6,69%
Auditif et petit appareillage	2 636 641,94	2 776 593,28	5,31%
Sous-total appareillage	25 890 047,02	25 664 170,53	-0,87%
Chirurgie	2 774 548,81	3 187 757,45	14,89%
Medecine	5 677 807,59	5 867 220,35	3,34%
Maternité (chambre particulière)	359 813,20	339 544,67	-5,63%
Sous-total hospitalisation	8 812 169,60	9 394 522,47	6,61%
Cures	274 127,03	280 253,65	2,23%
Frais d'obsèques	538 815,00	495 540,00	-8,03%
Vaccins grippe	831,42	402,48	-51,59%
Sous-total divers	813 773,45	776 196,13	-4,62%
Total	57 285 945,82	57 315 441,64	0,05%

Les dépenses restent concentrées sur le dentaire et l'optique



En raison de la modification des garanties optiques (forfait une année sur deux) introduite dans l'accord entre partenaires sociaux et direction du Groupe en septembre 2013, les dépenses optiques ont diminué de 6% en 2014.

Pour autant, elles restent, avec le dentaire, les deux prestations les plus utilisées comme le montre le graphique ci-dessous ; cette structure diffère de celle couramment observée dans les complémentaires santé au niveau national pour lesquelles ces remboursements arrivent respectivement en troisième et quatrième position après les médicaments et les hospitalisations.

Les dépenses hospitalières connaissent une forte progression cette année en raison essentiellement de l'augmentation du nombre d'actes enregistrés et non de la hausse du coût moyen. Ce constat est corroboré par la hausse du nombre de devis hospitalier produit par la Mutuelle en 2014 (près de 70% de hausse et 1 500 devis hospitaliers effectués).

La consommation moyenne annuelle par bénéficiaire en 2014 a légèrement diminué et s'établit à 488 euros.

E) COMMISSION SOCIALE – CAISSE DE SECOURS

La « Caisse de Secours » a été alimentée par :

- 0,20 % des cotisations du régime obligatoire Société Générale soit 77 865 euros,
- 0,20 % des cotisations du régime obligatoire CGA soit 454 euros,
- les dons recueillis pour un montant de 250 euros,

Des aides pour un montant de 56 084 euros ont été versées en 2014, se répartissant comme suit :

- 11 620 euros en faveur des actifs,
- 11 164 euros en faveur des retraités,
- 9 900 euros en allocations pour enfants orphelins,
- 23 400 euros en allocations pour enfants handicapés.

La répartition de ces aides entre les bénéficiaires des « régimes obligatoires » et des « régimes facultatifs », est respectivement de 24 970 euros et 31 114 euros.

F) ORGANISATION ADMINISTRATIVE – MOYENS À DISPOSITION DE LA MUTUELLE

Rappelons que la Mutuelle a passé avec Société Générale ou ses filiales, une série de conventions relatives entre autres :

- à la mise à disposition du personnel,
- à la prise à bail de locaux, de leurs entretiens,...

La Mutuelle est placée sous la responsabilité d'un directeur. Elle est composée de 5 pôles :

- Direction et pilotage,
- Gestion du fichier des adhérents et des personnes couvertes, administration de la base de données informatiques et contrôle des cotisations,
- Contrôle et traitement des dossiers de prestations adressés par les adhérents,
- Gestion des appels téléphoniques et des mails,
- Prévention et communication.

Le recouvrement des cotisations est effectué :

- Pour les salariés SG : par prélèvement sur le bulletin de salaire et reversement par Société Générale (virement bancaire mensuel),
- Pour les adhérents des filiales SG et leurs ayants droit : par virement bancaire de la filiale,
- Pour toutes les autres personnes couvertes (membres participants ou ayants droit) : par voie de prélèvement bancaire initié par la Mutuelle.

La comptabilité est assurée par un cabinet externe Batt & Associés depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le groupe de la Fédération Mutualiste Interdépartementale de la Région Parisienne (F.M.P.) assure pour le compte de la Mutuelle :

- La mise à disposition du matériel informatique dédié au traitement des données,
- La gestion informatique des prestations et la fourniture des statistiques y afférentes,
- Les liaisons informatisées avec les centres de traitement des Caisses Primaires d'Assurance Maladie,
- Le tiers payant pharmaceutique, laboratoires et radiologies,
- L'édition des décomptes à destination des bénéficiaires,
- L'édition des cartes Mutuelle à destination des membres participants.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Mutuelle a adhéré au réseau de soins optiques Kalivia, permettant ainsi aux adhérents de bénéficier de tarifs préférentiels à qualité identique dans les 4 500 opticiens partenaires.

Le tiers payant optique est assuré par Viamédis.

Enfin, la Mutuelle se fait aider pour ses travaux actuariels par le cabinet d'actuaire conseils Actuarielles.

- Le site internet de la Mutuelle, totalement revu depuis le 1^{er} janvier 2014, est accessible à l'adresse suivante :

www.mutuelle-sg.com

Des informations sur les garanties, les adhésions et des articles de prévention y sont accessibles. Par ailleurs un espace sécurisé, avec accès aux données personnelles comme les décomptes en ligne, est également intégré au site.

- La plateforme téléphonique est ouverte de 9h à 17h du lundi au vendredi sans interruption au :

01 42 13 03 37

G) COMMUNICATION

- L'*Essor Mutualiste* est le principal vecteur de la communication institutionnelle entre la Mutuelle et ses adhérents, en sus des documents légaux qui leur sont adressés, ou mis à leur disposition, notamment à l'occasion des assemblées générales,

3 – Les résultats

Le bilan et les comptes de résultats figurent en pages 21 à 27.

Le résultat net comptable enregistré en 2014 est de 4 109 565 euros (contre 3 289 862 euros en 2013).

A) RÉSULTAT D'EXPLOITATION COMPTABLE

• Branche Vie

Rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2007, seuls les membres adhérents dans le cadre du contrat à adhésion facultative ont pu bénéficier de cette prestation votée par l'Assemblée Générale pour l'année 2014. Le résultat technique pour l'exercice 2014 s'établit à 95 897 euros, en hausse par rapport à celui de 2013 (3 272 euros). Cette évolution est essentiellement liée à une diminution du nombre de prestations décès versées.

• Branche Non Vie

La branche non vie affiche un déficit de – 2 343 058 euros, provenant essentiellement :

- du déficit technique structurel du régime facultatif des retraités SG pour 5,4 millions d'euros, dont le financement est assuré par prélèvement sur les 170 millions d'euros apportés par Société Générale en 2007 en faveur de ses retraités actuels et futurs,
- du déficit du compte technique du régime « autres facultatifs » (conjoints, ascendants, enfants de plus de 20 ans...) de 0,8 million d'euros
- de l'excédent technique du régime obligatoire SG pour 2,1 millions d'euros

Les déficits techniques enregistrés sur les différents régimes tiennent compte des taxes CMU, TSCA et de la participation « forfaits médecins traitants » prévue par l'accord du 08 octobre 2012 entre les professionnels de santé, la CNAM et les complémentaires santé. Ces taxes et participations représentent un montant cumulé de 8 016 454 euros.

B) FRAIS GÉNÉRAUX

Pour l'exercice 2014, les frais généraux s'élèvent à 4 933 913 euros (contre 5 030 668 euros en 2013).

Cette diminution résulte principalement

- De reprises sur provisions de la fiscalité
- D'une diminution des charges de publications notamment en raison de la dématérialisation des documents de l'Assemblée Générale et du journal trimestriel pour les adhérents du régime obligatoire.

Les frais de gestion versés aux organismes externes dont la Fédération Mutualiste Parisienne (qui assure une partie de la gestion des prestations) et la Fédération Nationale de la Mutualité Française ont légèrement augmenté pour s'établir à 2 216 000 euros.

Les frais de déplacement des administrateurs bénévoles, pris en charge par la Mutuelle en application des accords d'entreprise sur le régime d'indemnisation des frais engagés à l'occasion d'activités syndicales ou sociales (Art RM 4 du règlement mutualiste de la Mutuelle), sont restés globalement stables à 23 875 euros.

Rapportés aux cotisations nettes de taxes au titre de l'exercice, les frais généraux 2014 s'élèvent à 8,34 %.

• Fiscalité

L'entrée progressive en fiscalité, suite à la décision de l'administration fiscale d'uniformiser la fiscalité appliquée aux sociétés d'assurance, aux Mutuelles de santé et aux institutions de prévoyance jusqu'alors exonérées, a abouti en 2014 à une fiscalisation à 60% concernant la CVAE et la CFE et à une fiscalisation totale concernant l'impôt sur les sociétés.

La fiscalité s'est traduite dans les comptes 2014 par une charge de 73 865 euros au titre :

- de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) pour 65 041 euros

- de la CFE (Contribution Économique Territoriale) pour 8 824 euros.

Cette charge supplémentaire a été compensée par un remboursement de l'administration fiscale de la C3S 2012 et par une reprise de provision au titre de la C3S indûment comptabilisée en 2013 pour un montant total de 142 773 euros.

Enfin, le report des déficits fiscaux étant dorénavant plafonné, la Mutuelle est redevable pour la première fois de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 384 146 euros.

Le solde du report fiscal déficitaire s'élève à 5 470 552 euros.

C) RÉSULTATS FINANCIERS

Les très bonnes performances financières enregistrées en 2013 se sont poursuivies cette année encore puisque la Mutuelle a enregistré 7 214 455 euros de produits financiers dont 4 452 030 euros à affecter à la soulte.

Ces produits résultent essentiellement

- De la vente d'OPCVM permettant de générer 5 MEUR de plus-values
- De la gestion de la poche obligataire pour un montant de 1,6 MEUR, prenant en compte les coupons et l'amortissement de la surcote décote
- De la gestion de la trésorerie pour un montant de 0,6 MEUR

(En euros)

	OPCVM	Produits financiers nets
SOULTE	Revenus nets des obligations	1 581 609
	PV ODDO	555 700
	PV SG Convertibles	962 646
	PV EDRAM Synergy	344 550
	PV EDRAM Selective	212 740
	PV EDRAM SRI	257 158
	Intérêts compte sur livret	106 278
	Intérêts compte à terme	431 348
	SOUS TOTAL SOULTE	4 452 030
HORS SOULTE	PV LAZARD Small Caps (SEA)	754 560
	PV LAZARD Eur (EUA)	1 955 580
	Intérêts compte sur livret	43 784
	Intérêts trésorerie	8 502
	SOUS TOTAL HORS SOULTE	2 762 426
	TOTAL GENERAL	7 214 455

4 – Le bilan

Le total bilan de la Mutuelle au 31 décembre 2014 est de 225 366 671 euros.

Il est essentiellement composé à l'actif de placements financiers et au passif des éléments suivants :

- de provisions
 - pour sinistres à payer (vie et non vie) : 6 679 000 euros
 - pour les rentes orphelins et handicapés : 1 050 149 euros. Ce montant a été provisionné en 2013 à la demande de l'ACPR et a été laissé inchangé en 2014 en raison de la faible évolution des bénéficiaires de cette allocation.
- de l'amortissement de la surcote/décote lié au portefeuille obligataire : 1 853 864 euros
- de réserves libres : 34 647 963 euros
- du résultat de l'exercice : 4 109 565 euros

- du fonds de dotation sans droit de reprise composé
 - du fonds d'établissement : 5 136 315 euros
 - de la soulte : 162 959 042 euros

Ainsi, comptablement la soulte de 170 millions versée par Société Générale en faveur de ses retraités actuels et futurs figure au bilan au 31/12/2014 pour 162 959 042 euros avant l'affectation du résultat 2014 du régime des retraités.

Financièrement toutefois au 31/12/2014, ainsi que le montre le tableau ci-dessous, ces 170 millions sont devenus, à valeur de marché (hors coupons courus sur obligations) : 195 734 630 euros.

La valeur de marché de la totalité des placements financiers (hors coupons courus) est de 222 127 209 euros.

(En euros)

Libellé de la valeur	Type de valeur	Nombre de parts	Valeur au 31/12/14
Placement Soulte			
SGOE TV11 - EMTN INDX	Produit à capital garanti	800	40 000 000
EDRAM Euro Leaders	FCP Actions - Zone Euro	40 000	5 341 200
EDRAM Synergie (poche actions)	FCP Actions - Zone Europe	50 000	8 236 000
AMUNDI (poche convertibles)	FCP Obligations convertibles	1 000	12 933 090
ODDO (poche convertibles)	FCP Obligations convertibles	90 000	12 438 900
LAZARD Objectifs Credit Fi	FCP Obligations - Dettes subordonnées	240	3 102 410
AXA portefeuille obligataire hors CC	Obligations en direct		82 313 024
Compte sur Livret			11 370 006
Compte à terme (date échéance : 02/02/2015 taux : 3,15%)			2 000 000
6 Comptes à terme (date d'échéance 2/01/2019 taux 2,05%)			18 000 000
TOTAL SOULTE			195 734 630
Placement Hors Soulte			
LAZARD (Poche actions) EUA	FCP Actions - Zone Euro	22 000	11 562 100
LAZARD (Poche actions) SEA	FCP Actions - Zone Euro Petites et moyennes capi	8 000	4 156 080
NATIXIS Insertion emplois dynamique	FCP Mixte - Part solidaire	7 500	1 223 025
NATIXIS Insertion emplois équilibre	FCP Mixte - Part solidaire	8 500	1 123 105
TOTAL HORS SOULTE			18 064 310
Liquidités gérées par Agence Centrale			
SG MONETAIRE PLUS		221,1	5 274 644
Liquidités gérées en Compte sur livret			
Compte sur livret			3 053 625
TOTAL			222 127 209

5 – Le Conseil d'administration

A) COMPOSITION DU CONSEIL AU 31 DÉCEMBRE 2014

Qualité	Nom, prénom	Affectation ou Statut Société Générale	Autres mandats dans le cadre de la mutualité	Date de naissance
Président	ECHARD Jean-Charles	Direction des Ressources Humaines – Direction Comptable		06/01/1971
1^{er} Vice-Président	RAYNAL Francette	Retraitée	Présidente de la Commission « Gouvernance de la F.M.P-Fédération Mutualiste Interdépartementale de la Région Parisienne »	14/11/ 1940
2^e Vice-Président	COSQUER Claude	Retraité		29/12/1948
Secrétaire Général	NOEBES Emile	Retraité		28/03/1949
Secrétaire Général Adjoint	MAZET Martine	Retraitée		15/02/1951
Trésorier	JOSSET Jean-Paul	Retraité		10/01/1953
Trésorier Adjoint	PELTIER Didier	Banque de Détail en France – Cergy		15/04/1956
Administrateur	ATTOU Christian	Banque de Détail en France – Clermont-Ferrand		09/07/1952
Administrateur	BASDEVANT Anny	Retraitée		04/05/1946
Administrateur	BERNARD Alain	Retraité		17/02/1951
Administrateur	BOUCHERAT Isabelle	Direction du Développement		30/05/1969
Administrateur	BOYERE Eric	Banque de Détail en France – Rouen		20/11/1960
Administrateur	CARAYOL François	Service Epargne Entreprise – Nantes		23/12/1960
Administrateur	CAUCHY Bernard	Retraité	Vice président FMP	03/11/1948
Administrateur	CLAUZEL Jean-Pierre	Banque de Détail en France – Marseille		29/03/1958
Administrateur	CUEVAS Pierre	Banque de Détail en France – Metz		02/07/1962
Administrateur	COURTIN Jacques	Retraité		18/04/1950
Administrateur	DEBAS Alix	Banque de Détail en France – Albi		18/03/1959
Administrateur	DUFOUR Dominique	Direction des Ressources Humaines - relations sociales – Marseille		21/07/1957
Administrateur	FOISSAC Charles	Retraité		07/08/1949
Administrateur	LAUBIE Francis	Retraité		08/06/1947
Administrateur	LLORENS Christiane	Retraitée		07/10/1948
Administrateur	ORIGIER Michel	Retraité		03/06/1946
Administrateur	VILCOCCQ Gérald	Retraité		28/10/1951

Les principaux sujets abordés par le Conseil d'Administration au cours de l'année écoulée ont été :

• **Séance du 23 janvier 2014 :**

- Changement de directeur
- Point sur l'activité 2013 et actions 2014
- Etude des différents rapports des commissions et comités
- Information sur la mise en place du réseau Kalivia et du site internet au 1^{er} janvier
- Délégation de pouvoirs.

• **Séance du 26 mars 2014 :**

- Présentation des comptes 2013
- Etude des différents rapports des commissions et comités
- Approbation du projet d'avis de convocation à l'Assemblée Générale de juin 2014
- Délégation de pouvoirs
- Fixation des montants versés au titre des allocations obsèques, orphelins et handicapés.

• **Séance du 26 juin 2014 :**

- Etude des différents rapports des commissions et comités
- Approbation des rapports de solvabilité et de contrôle interne

- Retour sur le rendez vous avec l'ACPR
- Discussion sur une éventuelle évolution du vote à l'AG.

• **Séance du 24 septembre 2014 :**

- Etude des différents rapports des commissions et comités
- Election des membres du bureau, de la commission financière, de la commission sociale et du comité d'audit
- Etude du rapport ORSA de la Mutuelle à transmettre à l'ACPR
- Projection des comptes 2014/2015
- Fixation du montant des cotisations 2015 des régimes facultatifs
- Points d'actualité notamment sur le contrat responsable
- Délégation de pouvoirs.

• **Séance du 03 décembre 2014 :**

- Etude des différents rapports des commissions et comités
- Etude d'une évolution des placements financiers
- Calendrier prévisionnel 2015.

B) COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE STATUTAIRE

Les membres de la commission sont élus par l'assemblée générale parmi les membres de la Mutuelle, non administrateurs.

Qualité	Nom, prénom	Affectation ou Statut Société Générale	Autres mandats dans le cadre de la mutualité	Date de naissance
Président	SALVADOR Claude	Retraité		04/11/1947
Membre	COLOMBANI Jean-Marie	Retraité		02/05/1947
Membre	CROSNIER Marie-Christine	Secrétariat Général/Conformité		17/09/1962
Membre	MARCHAND Michel	Retraité		12/11/1948
Membre	MISTRAL Marie-Josée	Retraitée		07/03/1950

C) COMMISSION SOCIALE

Composée de huit administrateurs, la Commission Sociale s'est réunie (par roulement de deux membres) 10 fois en 2014. Elle a procédé à l'examen de 39 dossiers et a accordé, par délégation du Conseil d'Administration, 35 aides exceptionnelles.

Qualité	Nom, prénom	Affectation ou Statut Société Générale
Président	ATTOU Christian	Actif
Membre	CARAYOL François	Actif
Membre	CUEVAS Pierre	Actif
Membre	COSQUER Claude	Retraité
Membre	DUFOUR Dominique	Actif
Membre	JOSSET Jean-Paul	Retraité
Membre	RAYNAL Francette	Retraitée
Membre	VILCOQC Gérald	Retraité

6 – Perspectives 2015

A) BUDGET

Le budget 2015 de la Mutuelle a été estimé en tenant compte notamment :

- du maintien des taxes et contributions aux niveaux actuels. Cela implique notamment la mise en conformité des garanties aux exigences du contrat responsable afin de bénéficier d'une TCA (Taxe sur les Conventions d'Assurance) à 7%,
- de la dérive annuelle des prestations estimée à 2,4 %.
- de la dérive des prestations liée à l'effet « vieillissement »
- de la stabilité des taux de cotisations des régimes obligatoires et des régimes facultatifs
- de la croissance de la masse salariale de 1%
- d'une dérive des personnes protégées dans les régimes obligatoires légèrement supérieure à 1% (stabilité du nombre d'actifs et poursuite de la hausse du nombre d'enfants) et de celle des adhérents retraités de près de 2%.
- de la poursuite de la diminution des conjoints d'actifs en raison notamment de la mise en place de la complémentaire pour tous à compter du 1^{er} janvier 2016.

Sur la base de ces hypothèses, les résultats techniques devraient globalement se dégrader sans pour autant remettre en cause la stabilité des taux de cotisations pour l'année 2015.

B) ACTIONS DE LA MUTUELLE

Les actions de la Mutuelle seront principalement orientées autour de 4 grands axes :

- La mise en conformité des garanties en application des modifications de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 afin de pouvoir bénéficier des aides fiscales et sociales attachées au dispositif des « contrats responsables »
- L'amélioration des outils de gestion
- La poursuite des travaux de mise en conformité Solvabilité II
- La poursuite des actions de « prévention » en organisant notamment de nouvelles conférences et ateliers.

2

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

En application de l'article 57 des statuts, la commission de contrôle de la Mutuelle a effectué 5 missions au cours de l'année 2014.

Elle a notamment vérifié et contrôlé :

- Le cahier des procédures et mode opératoire des prestations dentaires
- Le paiement des travaux dentaires
- Les prestations optiques
- Les prises en charge hospitalières du dernier trimestre 2013
- Les dossiers permettant aux membres participants retraités Société Générale d'obtenir une réduction de 10% sur les cotisations
- Par sondage, les copies de l'attestation carte vitale « régime » Alsace-Moselle
- Les dossiers relatifs à l'acceptation régime CMU/C
- La gestion administrative des enfants de + de 20 ans
- Les prestations obsèques.

La commission de contrôle a par ailleurs constaté le bon déroulement du dépouillement des votes par la société VOXALY, le renouvellement du tiers des administrateurs ayant été géré pour la première fois par ce sous-traitant.

On notera que pour la mise en place du tiers payant (Réseau KALIVIA) pour les prestations optique et sans doute, ultérieurement dans le même esprit d'un réseau audioprothèse, le cahier de « Procédures » doit être remis à jour.

Aucun dysfonctionnement particulier n'a été constaté

LA COMMISSION DE CONTROLE

3

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est chargé, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du conseil d'administration, d'assurer :

- le suivi de l'élaboration des comptes et de l'information financière
- le suivi de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne
- le suivi du contrôle légal des comptes.

Le comité s'est réuni :

- **le 19 mars 2014 :**

- présentation du nouvel expert comptable de la Mutuelle qui a décliné ses objectifs pour l'exercice 2014
- présentation par le commissaire aux comptes de sa méthodologie pour l'exercice 2013 : le comité a émis un avis favorable sur le processus suivi.

- **le 26 juin 2014 :**

- Le comité a émis un avis favorable sur le rapport de solvabilité et sur le rapport de contrôle interne.

- **le 24 septembre 2014 :**

- Le comité a émis un avis favorable sur le rapport ORSA.

- **le 3 décembre 2014 :**

- élection du président suite au renouvellement des membres
- point sur la liste des états à adresser aux autorités de contrôle.

LE COMITÉ D'AUDIT

4

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Mutuelle du Personnel du Groupe Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Mutuelle à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

La mise en œuvre des jugements et estimations, pour lesquels une information est donnée dans l'annexe des comptes concerne principalement l'évaluation des provisions pour prestations à payer (Note n°7), et les placements (point 2-3 des règles et méthodes comptables).

Nous avons procédé à l'appréciation des approches et modalités d'évaluation mises en œuvre, décrites dans les notes de l'annexe mentionnées ci-dessus, et, sur la base des éléments disponibles à ce jour, procédé à des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces modalités d'évaluation.

Prestations de santé réglées par les organismes d'assurance complémentaires

Comme indiqué dans le point 2-3 des règles et méthodes comptables de l'annexe, la liquidation des prestations facturées par les professionnels de santé, organismes ou établissements est effectuée par les organismes complémentaires, dans le respect de la réglementation en vigueur, à partir de données déclaratives, transmises soit directement par les professionnels de santé, soit indirectement par l'intermédiaire des régimes de base.

C'est dans ce contexte que nous avons apprécié le caractère approprié des règles et méthodes comptables retenues pour la reconnaissance de ces charges et que nous avons procédé à l'évaluation des procédures de contrôle interne relatives notamment aux conditions de liquidation des prestations et à l'intégrité des données.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 21 avril 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Xavier Dupuy
Associé

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 114-34 du Code de la mutualité.

ATTESTATION DETAILLANT « LES SOMMES ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES A CHAQUE ADMINISTRATEUR »

Aux membres de l'assemblée générale,

en notre qualité de commissaire aux comptes de votre Mutuelle, et en application de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité relatif au rapport du conseil d'administration détaillant « les sommes et avantages de toute nature versés à chaque administrateur », nous avons établi la présente attestation portant sur les informations relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, figurant dans le rapport ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la valeur des avantages de toute nature octroyés aux administrateurs ni sur le contenu des comptes rendus d'activité.

Par ailleurs, en l'absence de publication d'un arrêté, nous ne sommes pas en mesure de vérifier la régularité des remboursements de frais de garde d'enfants, de déplacement et de séjour visés au 6° de l'article L. 114-26 du Code de la mutualité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences qui ne constituent ni un audit ni un examen limité ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- vérifier la conformité des indemnités versées à chaque administrateur au titre de ses attributions permanentes en application du 2° et du 5° de l'article L. 114-26 du Code de la mutualité avec les dispositions des articles R. 114-4 à R. 114-7 et A. 114-026 du même Code ;
- vérifier la concordance des indemnités versées et des remboursements avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité ;
- apprécier si les avantages qui ne donnent pas lieu à versements mentionnés dans le rapport du conseil d'administration sont présentés de manière sincère et, le cas échéant, vérifier leur concordance avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité.

Sur la base de ces travaux, nous attestons que :

- les indemnités versées à chaque administrateur au titre de ses attributions permanentes en application du 2° et du 5° de l'article L. 114-26 du Code de la mutualité, figurant dans le rapport joint, sont conformes aux articles R. 114-4 à R. 114-7 et A. 114-026 du Code de la mutualité ;
- les indemnités et remboursements versés à chaque administrateur figurant dans le rapport joint concordent avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité ;
- les avantages de toute nature figurant dans le rapport joint sont présentés sincèrement et, le cas échéant, concordent avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité.

La présente attestation tient lieu de certification au sens de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité.

Paris La Défense, 21 avril 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Xavier Dupuy
Associé



5

OBSERVATIONS DU COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE

Le rapport de gestion afférent au régime collectif obligatoire Société Générale a été présenté au Comité Central d'Entreprise lors de sa réunion plénière du 13 mai 2015.

Celui afférent au régime collectif obligatoire de CGA a été présenté au Comité d'Entreprise le 8 avril 2015.

Les observations seront communiquées aux adhérents lors de la tenue effective de l'Assemblée Générale le 18 ou 25 juin 2015.

Elles pourront être consultées sur le site internet www.Mutuelle-sg.com dès leur parution.

6

BILAN ET COMPTES DE RÉSULTATS

- *Le bilan et les états financiers au 31/12/2014*
- *Le résultat de l'exercice*
- *Les comptes techniques*

BILAN – ÉTATS FINANCIERS AU 31/12/2014

(En euros)

BILAN ACTIF	31/12/2014	31/12/2013
A1 Actifs incorporels	105 198	105 198
A2 Placements	202 324 961	172 142 733
A2a Terrains et constructions	-	-
A2b Placements dans les entreprises liées et dans les entr avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-
A2c Autres placements	202 324 961	172 142 733
A2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
A3 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unité de comptes	-	-
A4 Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	-	-
A4a Provisions pour cotisations non acquises (Non-vie)	-	-
A4b Provisions d'assurance Vie	-	-
A4c Provisions pour prestations à payer (Vie)	-	-
A4d Provisions pour prestations à payer (Non-vie)	-	-
A4e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Vie)	-	-
A4f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-vie)	-	-
A4g Provisions pour égalisation (Vie)	-	-
A4h Provisions pour égalisation (Non-vie)	-	-
A4i Autres provisions techniques (Vie)	-	-
A4j Autres provisions techniques (Non-vie)	-	-
A4k Provisions techniques des opérations en unités de compte	-	-
A5 Parts des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	-	-
A6 Créances	1 041 471	967 175
A6a Créances nées d'opérations directes et de prises de substitution	1 015 068	965 092
A6aa Cotisations restant à émettre	55 948	-
A6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	959 121	965 092
A6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	-	1
A6c Autres créances	26 403	2 082
A6ca Personnel	-	-
A6cb Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	-	-
A6cc Débiteurs divers	26 403	2 082
A7 Autres actifs	20 001 606	39 190 079
A7a Actifs corporels d'exploitation	-	-
A7b Avoirs en banque, CCP et caisse	20 001 606	39 190 079
A8 Comptes de régularisation - Actif	1 893 436	2 115 447
A8a Intérêts et loyers acquis non échus	-	-
A8b Frais d'acquisition reportés (Vie)	-	-
A8c Frais d'acquisition reportés (Non-Vie)	-	-
A8d Autres comptes de régularisation	1 893 436	2 115 447
A9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	225 366 671	214 520 632

(En euros)

BILAN PASSIF	31/12/2014	31/12/2013
B1 Fonds mutualistes et réserves	206 852 886	202 734 195
B1,1 Fonds propres	206 852 886	202 734 195
B1a Fonds de dotation sans droit de reprise (y compris fonds d'établissement constitué)	168 095 358	165 880 760
B1b Ecart de réévaluation	-	-
B1c Réserves	34 647 963	33 563 573
B1d Report à nouveau	-	-
B1e Résultat de l'exercice	4 109 565	3 289 862
B1,2 Autres fonds mutualistes	-	-
B1f Fonds de dotation sans droit de reprise	-	-
B1g Subventions nettes	-	-
B2 Passifs subordonnés	-	-
B3 Provisions techniques brutes	7 729 149	8 077 530
B3a Provisions pour cotisations non acquises (Non-vie)	-	-
B3b Provisions d'assurance Vie	-	-
B3c Provisions pour prestations à payer (Vie)	145 000	125 000
B3d Provisions pour prestations à payer (Non-vie)	6 534 000	6 902 381
B3e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Vie)	-	-
B3f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-vie)	-	-
B3g Provisions pour égalisation (Vie)	-	-
B3h Provisions pour égalisation (Non-vie)	-	-
B3i Autres provisions techniques (Vie)	-	-
B3j Autres provisions techniques (Non-vie)	1 050 149	1 050 149
B4 Provisions techniques des opérations en unités de compte	-	-
B5 Engagements techniques sur opérations données en substitution	-	-
B6 Provisions pour risques et charges	6 935	6 935
B7 Fonds dédiés	-	-
B8 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	-	-
B9 Autres dettes	8 923 837	2 692 837
B9a Dettes nées d'opérations directes et de prises de substitution	382 470	360 510
B9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	-	-
B9c Dettes envers les établissements de crédit	5 491 062	-
B9d Autres dettes	3 050 304	2 332 327
B9da Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
B9db Personnel	-	-
B9dc Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	2 131 033	1 385 673
B9dd Créiteurs divers	919 271	946 654
B10 Comptes de régularisation - Passif	1 853 864	1 009 134
B11 Différence de conversion	-	-
Total du passif	225 366 671	214 520 632

RÉSULTAT DE L'EXERCICE AU 31/12/2014

(En euros)

COMPTE DE RÉSULTAT - RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON-VIE	31/12/2014	31/12/2013
D1 Cotisations acquises	58 799 472	52 902 734
D1a Cotisations	58 799 472	52 902 734
D1b Charges des provisions pour cotisations non acquises	-	-
D2 Produits des placements alloués du compte non technique	257 658	354 258
D3 Autres produits techniques	-	-
D4 Charge des prestations	-58 469 354	-59 573 850
D4a Prestations et frais payés	-58 837 735	-58 576 320
D4b Charge des provisions pour prestations à payer	368 381	-997 530
D5 Charges des autres provisions techniques	-	-
D6 Participation aux résultats	-	-
D7 Frais d'acquisition et d'administration	-1 586 321	-1 751 498
D7a Frais d'acquisition	-	-
D7b Frais d'administration	-1 586 321	-1 751 498
D7c Commissions recues des réassureurs et des garants en substitution	-	-
D8 Autres charges techniques	-1 344 514	-1 152 320
D9 Charge de la provision pour égalisation	-	3 714 005
Résultat technique des opérations de Non Vie	-2 343 058	-5 506 672

(En euros)

COMPTE DE RÉSULTAT - RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE	31/12/2014	31/12/2013
E1 Cotisations	685 949	677 430
E2 Produits de placement	-	-
E2a Revenus de placement	-	-
E2b Autres produits des placements	-	-
E2c Produits provenant de la réalisation des placements	-	-
E3 Ajustements ACAV (plus values)	-	-
E4 Autres produits techniques	-	-
E5 Charges des prestations	-590 978	-679 726
E5a Prestations et frais payés	-570 978	-629 726
E5b Charges des provisions pour prestations à payer	-20 000	-50 000
E6 Charge des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	-
E6a Provisions d'assurance vie	-	-
E6b Provisions pour opérations en unités de compte	-	-
E6c Provision pour égalisation	-	-
E6d Autres provisions techniques	-	-
E7 Participation aux résultats	-	-
E8 Frais d'acquisition et d'administration	-	-
E8a Frais d'acquisition	-	-
E8b Frais d'administration	-	-
E8c Commissions recues des réassureurs et des garants en substitution	-	-
E9 Charges des placements	-	-
E9a Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts	-	-
E9b Autres charges des placements	-	-
E9c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-
E10 Ajustement ACAV (moins values)	-	-
E11 Autres charges techniques	-4 001	-
E12 Produits des placements transférés au compte non-technique	4 926	5 568
Résultat technique des opérations Vie	95 897	3 272

(En euros)

COMPTE DE RÉSULTAT - RÉSULTAT NON TECHNIQUE	31/12/2014	31/12/2013
F1 RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	-2 343 058	-5 506 672
F2 RESULTAT TECHNIQUE VIE	95 897	3 272
F3 PRODUITS DES PLACEMENTS	8 239 509	10 387 526
F3a Revenus des placements	3 149 943	4 181 390
F3b Autres produits des placements	-	-
F3c Profits provenant de la réalisation des placements	5 089 566	6 206 135
F4 PRODUITS DES PLACEMENTS alloués au compte technique vie	-	-
F5 CHARGES DES PLACEMENTS	-1 025 055	-1 028 303
F5a Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	-147 000	-146 989
F5b Autres charges des placements	-	-
F5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-878 055	-881 314
F6 PRODUITS DES PLACEMENTS transférés au compte technique non vie	-262 585	-359 826
F7 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	249	1 188
F8 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	-211 247	-207 322
F8a Charges à caractère social	-90 368	-72 242
F8b Autres charges non techniques	-120 880	-135 080
F9 RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
F9a Produits exceptionnels	-	-
F9b Charges exceptionnelles	-	-
F10 IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS	-384 146	-
F11 SOLDE INTERMÉDIAIRE	4 109 565	3 289 862
F12 REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	-	-
F13 ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	-	-
F14 RESULTAT DE L'EXERCICE	4 109 565	3 289 862

CONTRAT OBLIGATOIRE SG - COMPTE TECHNIQUE 2014			
	DEBIT		CREDIT
Prestations payées	28 983 988,50	Cotisations	38 932 574,75
Contribution forfait médecin traitant	162 677,34		
Frais de gestion (9,2 % des cotisations contractuelles dont 77 865 € au titre de la caisse de secours)	3 581 796,88	CMU	-2 082 871,23
		TCA	-2 406 003,56
Dossiers sur table au 31/12/2014	326 479,00	Cotisations nettes	34 443 699,96
Provision pour sinistres restant à régler au 31/12/2014	2 850 000	Reprise de provision pour sinistres restant à régler au 31/12/2013	3 606 092,90
		Produits financiers sur provision pour sinistre restant à régler	1 607,00
Excédent à reporter (1)	2 146 458,14	Déficit	0,00
TOTAL	38 051 399,86	TOTAL	38 051 399,86

(1) Cet excédent est versé aux réserves.

L'excédent cumulé du régime obligatoire SG s'établit à :

Exercice 2013 (solde de la provision pour égalisation)	171 526,13
Exercice 2014	2 146 458,14
TOTAL	2 317 984,27

Le compte technique 2014 du contrat obligatoire a été établi dans le cadre des dispositions de l'article 15 du « **Contrat de prévoyance collective à adhésion obligatoire - Garanties Frais de Soins de Santé** » passé avec Société Générale et mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2007.

Les postes « Dossiers sur table » et « Provisions pour si-

nistres restant à régler au 31/12/2014 » ont été établis suivant les principes comptables utilisés par la Mutuelle pour calculer le montant de l'ensemble des dossiers restant à recevoir au titre des exercices antérieurs à 2014. Cette provision comprend également une estimation des frais de gestion pour la liquidation desdits sinistres.

CONTRAT OBLIGATOIRE CGA - COMPTE TECHNIQUE 2014			
	DEBIT		CREDIT
Prestations payées	182 376,27	Cotisations	227 081,64
Contribution forfait médecin traitant	1 038,50		
Frais de gestion (9,2 % des cotisations contractuelles dont 454,16 € au titre de la caisse de secours)	20 891,51	CMU	-12 569,98
		TCA	-14 033,47
Dossiers sur table au 31/12/2014	3 434,85	Cotisations nettes	200 478,18
Provision pour sinistres restant à régler au 31/12/2014	20 000,00	Reprise de provision pour sinistres restant à régler au 31/12/2013	23 761,80
Excédent à reporter	0,00	Déficit (1)	3 501,14
TOTAL	227 741,13	TOTAL	227 741,13

(1) Ce déficit est repris sur les réserves.

Le déficit cumulé du contrat obligatoire CGA est de :

Exercice 2012	-20 150,30
Exercice 2013	-21 483,09
Exercice 2014	-3 501,14
TOTAL	-45 134,53

REGIME FACULTATIF RETRAITES SG - COMPTE TECHNIQUE 2014

	DEBIT		CREDIT
Prestations payées	14 940 010,21	Cotisations	12 216 269,75
Contribution forfait médecin traitant	71 411,87		
Frais de gestion (9 % des cotisations)	1 099 464,28	CMU	-676 225,05
		TCA	-754 956,20
Dossiers sur table au 31/12/2014	189 830,66	Cotisations nettes	10 785 088,51
Provision pour sinistres restant à régler au 31/12/2014	1 550 000,00	Reprise de provision pour sinistres restant à régler au 31/12/2013	1 700 971,33
		Déficit affecté au fonds de dotation sans droit de reprise (1)	5 364 657,18
Prestations obsèques payées	308 355,00	Cotisations obsèques	340 304,64
Provision pour risque Décès à régler au 31/12/2014	352 605,00	Reprise de provision pour risque Décès restant à régler au 31/12/2013	316 135,00
Frais de gestion (9 % des cotisations)	30 627,42		
Excédent		Déficit total	5 399 804,96
TOTAL	18 542 304,44	TOTAL	18 542 304,44

(1) Selon l'article RM6 du règlement mutualiste, le montant maximum de la reprise sur la réserve de 170 M€ est de **6 577 991,40 euros**.

Le compte technique reprend les éléments comptables des recettes et des dépenses concernant les seuls retraités SG tant en terme de cotisations que de prestations.

(En euros)

Affectation au fonds de dotation sans droit de reprise (soulte)	
Déficit 2014 du compte technique	-5 364 657,18
Produits financiers 2014	4 452 030,00
Affectation au fonds de dotation	-912 627,18

Au titre de l'exercice 2014, l'affectation au fonds de dotation sans droit de reprise (Soulte) s'élève à -912 627,18 euros, ce qui portera ce fonds à 162 046 415,82 euros, après accord de l'Assemblée Générale.

(En euros)

REGIME AUTRES FACULTATIFS - COMPTE TECHNIQUE 2014

	DEBIT		CREDIT
Prestations payées	12 713 526,67	Cotisations	15 134 559,96
Contribution forfait médecin traitant	70 312,29		
Frais de gestion (9 % des cotisations)	1 362 110,40	CMU	-831 068,73
		TCA	-933 005,77
Dossiers sur table au 31/12/2014	144 232,63	Cotisations nettes	13 370 485,45
Provision pour sinistres restant à régler au 31/12/2014	1 450 000	Reprise de provision pour sinistres restant à régler au 31/12/2013	1 571 554,68
		Déficit intermédiaire santé	798 141,85
Prestations obsèques payées	187 185,00	Cotisations obsèques	338 335,26
Provision pour risque Décès à régler au 31/12/2014	174 865,00	Reprise de provision pour risque Décès restant à régler au 31/12/2013	169 375,00
Frais de gestion (9 % des cotisations)	30 450,17		
Excédent		Déficit (1)	682 931,76
TOTAL	16 132 682,16	TOTAL	16 132 682,16

(1) Ce déficit est repris sur les réserves.



MARGE DE SOLVABILITÉ

La marge de solvabilité réglementaire correspond au montant le plus élevé de **1** ou de **2**.

1 - PAR RAPPORT AUX COTISATIONS

(En euros)

	2013	2014
Montant des cotisations	60 710 154	67 189 126
18 % jusqu'à 61 300 000 euros	10 927 828	11 034 000
16 % au-delà	0	942 260
Soit au minimum	10 927 828	11 976 260

2 - PAR RAPPORT AUX PRESTATIONS

(En euros)

	2013	2014
Moyenne des 3 années	56 235 876	57 312 802
26 % jusqu'à 42,9 M€	11 154 000	11 154 000
23 % au-delà	3 067 251	3 314 945
Soit au minimum	14 221 251	14 468 945

La marge de solvabilité réglementaire retenue est de **14 468 945 euros**.

3 - MARGE DE SOLVABILITÉ DISPONIBLE DE LA MUTUELLE

a) en tenant compte de l'apport des 170 M€ de Société Générale pour ses retraités actuels et futurs

(En euros)

	2013	2014
Capitaux propres nets	202 734 195	206 852 886
Marge de solvabilité minimum	14 221 251	14 468 945
Marge Disponible	188 512 944	192 383 941
Taux de couverture	1426%	1430%

b) sans tenir compte de l'apport des 170 M€ de Société Générale pour ses retraités actuels et futurs et après réaffectation des résultats

(En euros)

	2013	2014
Capitaux propres nets	41 981 662	43 893 843
Marge de solvabilité minimum	14 221 251	14 468 945
Marge Disponible	27 760 411	29 424 898
Taux de couverture	295%	303%

8

PROJET DE RESOLUTIONS

Attention : les résolutions en **caractères gras** nécessitent un **quorum** et une **majorité** renforcée pour être adoptées.

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE QUI S'EST TENUE LE 26 JUIN 2014

Le procès verbal de l'Assemblée Générale a été publié dans le numéro 342 de l'*ESSOR MUTUALISTE* de juillet 2014. Vous pouvez retrouver ce document sur le site internet de la Mutuelle (www.Mutuelle-sg.com). A défaut vous pouvez aussi le demander par courrier directement à la Mutuelle qui vous en adressera une copie.

Rappelons que les résolutions adoptées, avaient trait principalement :

- A l'approbation de quatre résolutions non soumises au vote lors de l'AG d'octobre 2013 en raison du quorum non atteint
- à l'approbation des comptes de l'exercice 2013,
- aux opérations à effectuer entre le fonds de dotation sans droit de reprise et les réserves libres,
- au renouvellement du tiers des administrateurs

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMPTES DE L'EXERCICE 2014 ; QUITUS AUX ADMINISTRATEURS POUR LEUR GESTION

Le rapport de gestion détaille les données de gestion de la Mutuelle pour l'année 2014 ainsi que les comptes. Il se situe en première partie de ce présent document.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION AUX RESERVES DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014, SOIT + 4 109 565,02 EUROS

QUATRIEME RESOLUTION : PRELEVEMENT DE 912 627,18 EUROS A OPERER ENTRE LE FONDS DE DOTATION SANS DROIT DE REPRISE ET LES RESERVES LIBRES

Ce montant correspond à la somme des produits financiers et du déficit technique du régime des retraités dont le détail figure en partie 6 de ce document.

Compte tenu des accords passés avec Société Générale, ce résultat net doit être affecté à la soulte (ou fonds de dotation sans droit de reprise).

CINQUIEME RESOLUTION : RATIFICATION DU MAINTIEN DES COTISATIONS 2015 AU NIVEAU DE CELLES DE 2014

Lors de la réunion du 24 septembre 2014, le conseil d'administration a décidé de maintenir la grille de cotisations 2015 inchangée par rapport à celle de 2014.

Il vous est demandé de ratifier l'ensemble de ces dispositions et d'approuver la grille reprise ci-après.

COTISATIONS MENSUELLES AU 1^{ER} JANVIER 2014

	A et AD (1)		B (2)		C (3)	E (4)	
	Maladie	Vie-Décès	Maladie	Vie-Décès	Vie-Décès	Maladie	Vie-Décès
	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
Membres participants							
Actifs (hors régimes à adhésion obligatoire)	62,05	1,56					
Rétraités SG							
Cotisation			86,23				
Bonification			-30,18				
Cotisation appelée			56,05	1,56	1,56		
Maintenus à titre temporaire						62,05	1,56
Maintenus à titre définitif						86,23	1,56
Admis hors délais statutaires	80,68	2,02	81,91	2,02			
Admis hors délais statutaires (maintenus temporaire)						80,68	2,02
Admis hors délais statutaires (maintenus définitif)						112,10	2,02
Conjoint(e)s de membres							
Actifs	62,05	1,56					
Retraités SG			67,95	1,56	1,56		
Maintenus à titre temporaire						62,05	1,56
Maintenus à titre définitif						67,95	1,56
Admis hors délais statutaires	80,68	2,02	88,33	2,02			
Admis hors délais statutaires (maintenus temporaire)						80,68	2,02
Admis hors délais statutaires (maintenus définitif)						88,33	2,02
Enfants de moins de 20 ans							
	24,19	0,56	24,19	0,56	0,56	24,19	0,56
Etudiants (plus de 20 ans)							
	39,30	0,56	39,30	0,56	0,56	39,30	0,56
Ascendants							
	90,85	1,56	90,85	1,56		90,85	1,56

(1) - Adhérents filiales + ayants droit filiales et régime obligatoire

(2) - Adhérents retraités + ayants droit retraités

(3) - Adhérents + ayants droit ne bénéficiant que des frais d'obsèques

(4) - Adhérents maintenus + ayants droit maintenus

SIXIEME RESOLUTION : RATIFICATION DES PRESTATIONS « FRAIS D'OBSEQUES » 2016

Cette prestation ne concerne que le contrat à adhésion facultative. L'article RM – 22 du règlement mutualiste rappelle le caractère annuel de cette prestation. L'Assemblée Générale est donc appelée à se prononcer sur sa reconduction au titre de l'exercice 2016, à un niveau de prestation individuelle identique.

Il est expressément précisé que cette prestation n'est versée qu'au titre des décès survenus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016.

Rappelons également que la cotisation pour cette prestation est individualisée dans le barème des cotisations, même si pour des raisons pratiques, elle est recouverte avec les autres cotisations dues à la Mutuelle.

SEPTIEME RESOLUTION : RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Dans la séance du 26 mars 2014, le Conseil d'Administration a nommé : Madame Alix DEBAS comme administrateur en remplacement de M. Bernard OUSTRIC, démissionnaire de ses fonctions.

HUITIEME RESOLUTION : POUVOIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR ADAPTER L'OFFRE DE PRESTATIONS

Compte tenu des évolutions permanentes de la CCAM (Classification Commune des Actes Médicaux), de la T2A (Tarification A l'Activité), l'Assemblée Générale est invitée à donner pouvoir au Conseil d'Administration pour adapter les statuts et/ou le règlement mutualiste de la Mutuelle afin :

- de conserver la qualification de « contrat responsable » au contrat à adhésion facultative
- de modifier les prestations en fonction des dispositions législatives nouvelles qui pourraient être votées par le Parlement
- de proposer des contrats sur-complémentaires
- d'adhérer à une structure de gestion.

NEUVIEME RESOLUTION : POUVOIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR MAINTENIR L'EQUILIBRE TECHNIQUE ET FINANCIER

Comme chaque année et en raison des incertitudes liées à l'évolution des dépenses en matière de santé ou des charges transférées aux organismes complémentaires de l'Assurance Maladie, par voies réglementaires ou législatives, l'Assemblée Générale est invitée à renouveler le pouvoir donné au Conseil pour prendre toutes mesures nécessaires pour assurer, en cas de besoin, l'équilibre financier de la Mutuelle.

DIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS GENERAUX

Les Mutuelles étant soumises à des règles de formalités sensiblement identiques à celles des sociétés commerciales, il s'agit d'attribuer des pouvoirs généraux pour l'exécution des formalités auprès des organismes concernés.

L'Assemblée est invitée à donner tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour faire tous dépôts et publications relatifs aux résolutions qui précèdent.

